

# *Bulletin d'information Municipale*

*Saint-René-de-Matane*





## *Mot du maire*

*Chères citoyennes,  
Chers citoyens,*

*Nous voilà déjà rendus au début mars, le temps file à toute allure.*

*Depuis quelque temps, le bac brun (compostage) est arrivé dans notre municipalité. Je remarque qu'il y a quelques familles qui font du compostage. J'aimerais vous sensibiliser, car plus il y a de gens qui compostent, plus la ristourne sera bénéfique financièrement pour la municipalité ce qui veut dire que nous paierons moins de taxes pour ce service. C'est ainsi pour le bac de recyclage également.*

*De plus, la semaine de relâche scolaire est déjà derrière nous. J'espère que vous avez profité de ce temps pour refaire le plein d'énergie et pour passer du temps de qualité en famille.*

*Sur ce, je souhaite un merveilleux retour en classe à nos étudiants et toujours le mot de la fin, prudence dans vos déplacements, l'hiver n'est pas encore terminé.*

*Rémi Fortin*  
**Rémi Fortin, maire**

## *ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE*

Le 06 février 2023	Séance ordinaire	Directrice générale et le conseil
Le 07 février 2023	Rencontre voisins solidaires	Directrice générale
Le 09 février 2023	Optimisation SRSI	Le Maire
Le 14 février 2023	Réunion de travail MRC	Le Maire
Le 15 février 2023	Rencontre zoom (SRSI)	Directrice générale et Maire
Le 16 février 2023	Formation team crue printanière	Directrice générale
Le 16 février 2023	Zoom voisins solidaires MRC	Directrice générale
Le 20 février 2023	Rencontre avec un conseiller	Le Maire
Le 28 février 2023	Rencontre à la MRC	Le Maire

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
AURA LIEU LE 03 AVRIL 2023, À 19 H 30**

## *INFORMATIONS MUNICIPALES*

**2023-02-024      ADOPTION – RÈGLEMENT 2022-11, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-01 AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE DES ÉLUS »**

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a transmis le projet du règlement 2022-11 par courriel à tous les membres du conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a précisé l'objet du règlement numéro 2022-11;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Roger Vaillancourt lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un second projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du 16 janvier 2023 par Monsieur Roger Vaillancourt lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le règlement 2022-11, intitulé « Règlement numéro 2022-11 modifiant le règlement 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

**QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière donne avis public de l'adoption du règlement 2022-11 et de son entrée en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-02-025      DEMANDE D'APPUI – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023  
COSMOSS LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** déclarer la troisième semaine de février 2023 *Les journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité – du 13 au 17 février 2023.

**D'**appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

**DE** s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## **INVITATION POUR UNE FORMATION GRATUITE**

La municipalité souhaite organiser une formation nommée « Flambeaux de la Matanie » en collaboration avec le CISSS du Bas-St-Laurent.

Cette formation consiste à :

Détecter la détresse psychologique;

Faire connaître les organismes et référer vers les organismes, si besoin;

Apprendre à être bienveillant avec soi, pour prendre soin des autres.

Celle-ci est offerte gratuitement à tous les citoyens de Saint-René-de-Matane qui veulent faire une différence dans leur milieu, elle sera donnée en présence, à partir de 5 inscriptions et sera d'une durée de 2 heures.

Cette formation t'interpelle, tu veux être en mesure de reconnaître les personnes présentant des signes de détresse psychologique et établir un contact bienveillant, tu désires aider ces personnes en adoptant une attitude bienveillante et empathique. Leur faire connaître et référer vers les services et activités offerts par les organismes de La Matanie. De plus, mobiliser les gens autour de vous afin de mettre de l'avant des actions visant le mieux-être dans votre Municipalité.

N'hésitez pas à communiquer au bureau municipal afin de prendre plus d'informations ou si tu veux assister à cette formation au 418-224-3306 afin de donner votre nom à Madame Joyce Bérubé.

Canada  
Province de Québec  
Saint-René-de-Matane



## **APPEL DE CANDIDATURES BONIFIE OPÉRATEUR DE MACHINERIE ET JOURNALIER**

---

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi afin d'occuper un poste d'opérateur / journalier permanent 40 heures semaine, à l'année.

### **PRINCIPALES RESPONSABILITÉS**

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur. Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

### **QUALITÉS REQUISES**

- Expérience récente et pertinente comme opérateur de machinerie lourde, soit chasse-neige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide ;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois ;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse ;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe ;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale ;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion ;
- Être un travailleur polyvalent.

L'horaire normal de travail en période estivale est de 40 heures/semaine (du lundi au jeudi de 7 h à 17 h et le vendredi de 7 h à 11 h).

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine (40 h/semaine).

### **CONDITIONS SALARIALES**

Conditions salariales selon la grille salariale.

### **DURÉE DE L'AFFICHAGE**

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Madame Joyce Bérubé, directrice générale, soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.



---

## Le SRSI vous informe à propos de la vente en itinérance

---

Matane, le 2 mars 2023 — Le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie rappelle aux citoyens qu'il ne mandate jamais de compagnies privées afin d'effectuer des vérifications résidentielles et des ventes de matériel incendie tel que des extincteurs.

Cependant, les vendeurs d'extincteurs et d'entretien d'extincteurs, de même que les vendeurs de services de ramonage, doivent obtenir un permis du SRSI pour exercer sur le territoire qu'il dessert, soit Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean de Cherbourg et Saint-René-de-Matane. Les préventionnistes du SRSI effectuent certaines vérifications afin de s'assurer que les vendeurs sont qualifiés et qu'ils travaillent de façon sécuritaire et professionnelle. Une fois qu'une compagnie est autorisée, le SRSI lui fait parvenir une lettre d'autorisation signée et ayant une durée de validité d'un an.

Si une personne vous sollicite pour offrir ce service, exigez de voir l'autorisation écrite remise par le SRSI. Pour être valide, elle doit être datée de l'année en cours. Sans celle-ci, la compagnie est en infraction à la réglementation de votre municipalité et n'est pas en droit d'effectuer de la sollicitation pour son service.

Si toutefois vous constatez que des personnes offrent des services itinérants sans avoir obtenu l'approbation du SRSI cette année, nous vous invitons à contacter le SRSI de la MRC de La Matanie au (418) 562-6734 :

Poste 321 Steve Roy, Agent de prévention en sécurité incendie  
Poste 325 Michel Desagnés, Chef de division prévention et opération

-30-

Source :

Kim Bergeron

Conseillère en communications et affaires publiques MRC de La Matanie

(418) 562-6734 poste 233

(418) 560-6945





## MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

### NOUVEAUX ARRIVANTS

C'est avec un réel plaisir que la Municipalité de Saint-René-de-Matane vous accueille et vous remercie de l'avoir choisi pour vous établir. Toute la communauté vous souhaite la bienvenue chez vous!

Comme vous pouvez le remarquer, Saint-René-de-Matane se démarque par la beauté de sa nature. Les rivières, la réserve faunique, la belle forêt entre autres lui confèrent un paysage magnifique.

Les services tels que l'hébergement, restaurant/bar, dépanneur, essence, services de garde dont un en milieu scolaire sont offerts sur votre territoire. Vous y trouverez également comme activités des rencontres « jeux de société », la patinoire, la boîte à lettres offerte par Alpha de la Matanie ainsi que diverses activités organisées par des comités locaux. De plus le gymnase et le centre communautaire sont disponibles pour l'organisation de rencontres sportives ou encore familiales. Les services d'accueil en Matanie tels que SANAM (Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie) et PAJM (Places aux jeunes La Matanie) sont là pour faciliter votre intégration.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au bureau municipal au 418-224-3306, ou au courriel : [st-renedematane@lamatanie.ca](mailto:st-renedematane@lamatanie.ca). Vous trouverez également une multitude d'informations sur notre site internet : [www.st-rene.ca](http://www.st-rene.ca) et sur notre page Facebook : Municipalité St René de-Matane.

Nous précisons que notre conseil municipal se tient habituellement le premier lundi de chaque mois dès 19 heures 30 à la salle du conseil municipal. Nous vous invitons à participer aux séances.

Encore une fois bienvenue à Saint-René-de-Matane et au plaisir de vous rencontrer bientôt,

  
Joyce Bérubé  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

## La Municipalité de Saint-René-de-Matane, a proclamée la promotion de la santé mentale positive 13 mars 2023

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es*;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tous au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CRÉER DES LIENS et être bien entourés-es*.

## **10 HABITUDES DE VIE** POUR PRÉSERVER SA SANTÉ MENTALE

1. Prévoir chaque jour, du temps pour soi
2. Se récompenser
3. Exploiter ses points forts
4. Demander et offrir son aide
5. Varier son régime alimentaire
6. Appuyer sur pause, à l'occasion; les arrêts sont bénéfiques
7. Faire régulièrement de l'exercice physique
8. Se fixer des buts
9. Pratiquer des techniques de détente et dormir suffisamment
10. Adopter une attitude positive

## Parce que ma famille me tient à cœur...

dans la nuit de samedi, j'AVANCE L'HEURE et je CHANGE les piles de mes avertisseurs!



## OBSERVER L'EMPREINTE DE CHAQUE UTILISATION DE L'EAU DANS NOS RÉSIDENCES

Répartition moyenne de la consommation résidentielle intérieure

